

CONSEIL d'ADMINISTRATION

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS

Parents d'élèves du primaire (Dolto & Kessel) et du secondaire (Kessel)

L'association pour l'enseignement français à Djibouti (AEFD) est l'organisme gestionnaire du LFD. Son conseil d'administration est présidé par le Directeur de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Le conseil d'administration est réuni trois fois par an pour adopter le budget annuel, le plafond des emplois, les tarifs annuels de scolarité, pour autoriser la signature des conventions, pour approuver le compte financier, pour décider des investissements à long terme.

Cette instance est le conseil stratégique du LFD, il décide des orientations de l'établissement dans le domaine de la gestion.

Candidatures

Les représentants des parents d'élèves sont élus, pour un mandat de deux ans, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Chaque parent ou tuteur est électeur et éligible, dès lors qu'il exerce sur l'enfant scolarisé dans l'établissement une autorité parentale attestée, sous réserve qu'il soit à jour des versements des frais de scolarité.

Chacun des parents ou tuteurs dispose d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement. Le nombre d'électeurs ne peut excéder deux par famille.

Les personnels du LFD ne peuvent pas être élus au titre des représentants des parents d'élèves. Ils sont néanmoins électeurs s'ils sont parents d'élève(s).

Les listes comportent au moins deux noms et au plus douze noms de candidatures (*six « titulaires » et six « suppléants »*).

Les parents qui souhaitent être candidats doivent retirer une fiche de candidature auprès du secrétariat (à Dolto ou à Kessel) ou par mél à l'adresse suivante : assist-direction.djibouti.lfd@aefe.fr

Calendrier des élections

Dimanche 25 nov.	Annonce des élections (<i>Lettre hebdomadaire d'information</i>).
Lundi 26 nov.	Diffusion d'une circulaire à tous les parents (<i>publipostage + cartables</i>) – Appel à candidatures.
Jeudi 6 déc.	Dépôt des candidatures pour 16h au plus tard (<i>secrétariats Dolto et Kessel</i>).
Dimanche 9 déc.	Publication des candidatures et distribution des bulletins de vote aux familles (*).
Mardi 18 déc.	Journée de vote (7h30 à 12h30 – 15h à 18h). Chaque parent dispose d'une voix (2 voix par famille).
Mercredi 19 déc.	Comptage des voix à partir de 7h30 et annonce des résultats (<i>les candidats qui le souhaitent pourront assister au dépouillement</i>).

(* *Vote par correspondance à partir du 9 décembre (matériel à récupérer auprès des secrétariats Dolto et Kessel).*

Avec mes remerciements,

Le proviseur,


Jean-Pierre Pasquiou